

## Compte rendu

### Réunion du Directeur général et du Bureau du Conseil exécutif 30 septembre 2021

#### Participants

D<sup>r</sup> Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS  
D<sup>r</sup> Patrick Amoth (Kenya), Président  
M. Chansik Yoon (République de Corée), Directeur général du Bureau de la coopération internationale, Ministère de la santé et de la protection sociale, pour le Vice-Président  
M<sup>me</sup> Carla Moretti (Argentine), Vice-Présidente  
D<sup>r</sup> Clemens Martin Auer (Autriche), Vice-Président  
M. Zahid Maleque (Bangladesh), Rapporteur

#### Observateurs

D<sup>r</sup> Sujin KONG, Directeur, Bureau de la coopération internationale, Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et de la sécurité des médicaments (République de Corée)  
M<sup>me</sup> Jiyeong SON, Assistante chargée des relations internationales, Bureau de la coopération internationale, Ministère de la sécurité sanitaire des aliments et de la sécurité des médicaments (République de Corée)  
M. Jose Acacio, Conseiller en santé, Mission permanente, Genève

#### Secrétariat

D<sup>re</sup> Catharina Boehme, Cheffe de cabinet  
M<sup>me</sup> Jane Ellison, Directrice exécutive, Relations extérieures et gouvernance  
D<sup>r</sup> Timothy Armstrong, Directeur, Organes directeurs, GBS  
M. Derek Walton, Conseiller juridique  
M<sup>me</sup> Gina Vea, Cheffe d'unité, Gouvernance, GBS  
M. Jude Osei, Chef d'unité, Protocole, GBS  
M. Nicolas Ashforth, Éditeur hors classes, Documentation et édition, GBS  
M. Carmen Savelli, Chargé des relations extérieures, Gouvernance, GBS  
M<sup>me</sup> Denise Cipriott, Chargée des relations extérieures, Gouvernance, GBS  
M<sup>me</sup> Laurence Vercammen, Assistante du protocole, Protocole, GBS

1. Les membres du Bureau du Conseil exécutif ont eu une réunion avec le Directeur général le 30 septembre 2021. Celle-ci était organisée sous forme hybride : certains participants étaient présents à Genève tandis que d'autres y ont assisté par visioconférence. Le D<sup>r</sup> Wahid Majrooh (Afghanistan), Vice-Président, était excusé.

#### BUT DE LA RÉUNION

2. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, les participants à cette réunion étaient invités à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif, qui aura lieu en janvier 2022, en vue d'établir l'ordre du jour provisoire. Les membres du Bureau étaient également invités à examiner les modalités possibles des prochaines réunions des organes directeurs, à savoir : la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé, la cent cinquantième session du Conseil exécutif et la trente-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.

3. Après avoir souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et aux autres participants, le Directeur général s'est dit ravi de pouvoir rencontrer en personne le Président du Conseil exécutif et d'autres membres du Bureau. Il a indiqué espérer que cette tendance positive se confirme.

4. La réunion était présidée par le Président du Conseil exécutif. Dans ses remarques liminaires, celui-ci a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau, notant que les coordonnateurs régionaux avaient été invités à assister à la réunion en qualité d'observateurs.

5. Les membres du Bureau ont accepté la méthode de travail proposée. Ils sont également convenus, sur proposition du Président du Conseil exécutif, d'examiner ensemble les points relatifs i) à la hiérarchisation des propositions de points à l'ordre du jour provisoire et ii) à la préparation dudit ordre du jour.

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CENT CINQUANTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

### **Sous-point existant dont la suppression est proposée**

6. Conformément à la proposition du Président, les membres du Bureau ont d'abord examiné la proposition faite par le Gouvernement omanais de supprimer la subdivision figurant sous le point 15.2 du projet d'ordre du jour provisoire, dans la section consacrée au pilier 2 (Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire). Initialement, l'État Membre avait proposé d'inscrire ce point, intitulé « Initiative relative à la coalition pour un dispositif de protection universelle de la santé », à l'ordre du jour de la cent quarante-neuvième session du Conseil exécutif en mai 2021. Dans leurs délibérations, les membres du Bureau avaient recommandé d'en reporter l'examen à la cent cinquantième session du Conseil exécutif. Toutefois, le Gouvernement omanais a indiqué considérer que cette question n'appelait en réalité pas d'examen à ce stade. Le Bureau a décidé de **recommander** que ce point soit **retiré** de l'ordre du jour provisoire.

### **Nouveaux points proposés par les États Membres**

7. Le Président a informé le Bureau que 10 propositions concernant de nouveaux points de l'ordre du jour avaient été reçues avant la date limite du 22 septembre.

8. Le Président a rappelé aux membres du Bureau l'existence du modèle demandé par le Conseil exécutif à sa cent quarante-quatrième session. Ce modèle invite les membres du Bureau à garder à l'esprit deux autres critères lors de l'examen de points proposés supplémentaires, c'est-à-dire à déterminer si ceux-ci couvrent un sujet appelant une attention urgente ou un sujet d'actualité n'ayant pas été examiné récemment par les organes directeurs. Dans ce modèle, les membres du Bureau sont également invités à tenir compte de la dernière fois que le point proposé a été examiné par les organes directeurs ; de toute activité actuellement menée par l'OMS en rapport avec le point proposé ; et de l'existence d'exigences en matière d'établissement de rapports en lien avec le point proposé.

9. Le Président a proposé qu'après examen, les membres du Bureau choisissent entre cinq options :

Option 1 : accepter la proposition en tant que nouveau point de l'ordre du jour ;

Option 2 : regrouper le point proposé avec un point existant ;

Option 3 : reporter l'examen du point proposé à une session ultérieure ;

Option 4 : renvoyer la proposition à l'attention d'autres organes directeurs, comme les comités régionaux ou le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif ;

Option 5 : retirer la proposition.

10. Le Président a également invité les membres du Bureau à tenir compte des aspects ci-dessous lors de leur examen des propositions.

- Il était déjà prévu que 25 points soient examinés à la cent cinquantième session du Conseil exécutif, organisée sur six jours ouvrables ; par jour, le nombre de points était donc déjà supérieur au départ à celui de la cent quarante-huitième session du Conseil, tenue sur huit jours, à laquelle 23 points avaient été examinés. Si tous les points supplémentaires proposés étaient acceptés, le Conseil examinerait 35 points en janvier 2022.
- Certaines questions figurant déjà dans le projet d'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif devraient inévitablement faire l'objet de longues discussions, à savoir : le rapport du Groupe de travail sur le financement durable, le budget programme 2022-2023 et l'élection du Directeur général.
- Il conviendrait de porter une attention équilibrée aux différents piliers du treizième programme général de travail, 2019-2023.

11. Gardant à l'esprit, dans leurs décisions, que rien ne doit dévier l'attention de l'Organisation de son objectif prioritaire, qui est de mettre un terme à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les membres du Bureau sont convenus de formuler les **recommandations** suivantes :

### **Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle**

- le point proposé par le Gouvernement espagnol sur la transplantation dans la continuité des soins pour combattre les maladies non transmissibles devrait être **retiré**, le Secrétariat ayant expliqué que cette question devait déjà être examinée à la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé en 2022 ;
- l'examen du point proposé par les Gouvernements colombien, israélien, kenyan et rwandais intitulé « Renforcement de la réadaptation dans les systèmes de santé », devrait être **reporté** à une réunion ultérieure ;<sup>1</sup>

### **Pilier 2. Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire**

- le point proposé par le Gouvernement autrichien intitulé « Commission permanente de préparation et de riposte aux pandémies et aux situations d'urgence » devrait être **regroupé** avec le **point 3 existant** de l'ordre du jour provisoire de la **cent cinquantième session du Conseil exécutif**, devenant un **nouveau deuxième sous-point dudit point**, qui devrait lui-même être **renommé** « **Renforcement de l'OMS** » ; le point intitulé à l'origine « Résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé en vue d'envisager d'élaborer une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la préparation et la riposte aux pandémies » devrait servir à créer un **nouveau sous-point 3.1** ; et le Secrétariat devrait décider si ce point relève davantage du pilier 2 ou du pilier 4 ;
- le point proposé par le Gouvernement colombien sur la mise en place de certificats de vaccination intelligents dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des voyages internationaux, à l'échelle mondiale, devrait être **retiré**, les membres du Bureau du Conseil notant que le Secrétariat travaillait déjà sur la question et que, compte tenu des différences entre les États Membres du point de vue de l'accès aux vaccins, l'initiative était prématurée ;

---

<sup>1</sup> Le Secrétariat fournira en temps voulu des informations concernant une éventuelle réunion spécialement consacrée à ce sujet.

### **Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être**

- le point proposé par le Gouvernement sri-lankais intitulé « Élimination rapide de tous les pesticides hautement dangereux à usage agricole d'ici à 2030, conformément aux ODD » devrait être **renvoyé** à l'examen des **comités régionaux**,<sup>1</sup> les membres du Bureau étant d'avis que la question, bien qu'importante, constituait un enjeu de portée régionale plutôt qu'un enjeu de santé publique mondiale ;
- le point proposé par le Gouvernement des Émirats arabes unis sur le bien-être devrait être **retiré**, les membres du Bureau faisant remarquer que l'on pourrait envisager de rendre la proposition plus précise avant de la soumettre à une réunion ultérieure, en tenant compte également des résultats de la Dixième Conférence mondiale sur la promotion de la santé devant se tenir en décembre 2021 ;
- l'examen du point proposé par le Gouvernement fidjien sur les résultats du premier Sommet pour la santé dans les petits États insulaires en développement (PEID) devrait être **reporté** à la **cent cinquante-deuxième session du Conseil exécutif** en janvier 2023, les membres du Bureau relevant que, même si l'urgence de cette thématique apparaît de façon toujours plus claire, la question avait déjà été examinée à la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2021, et que les recommandations du Sommet pour la santé pourraient être présentées au Conseil exécutif à sa cent cinquante-deuxième session ;
- le point proposé par le Gouvernement néerlandais intitulé « Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels – Prévention et maîtrise des infections » devrait être traité au titre du **point existant** sur la sécurité sanitaire des aliments figurant à l'ordre du jour provisoire de la **cent cinquantième session du Conseil exécutif** ;

### **Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays**

- le point proposé par le Gouvernement nigérian intitulé « Journée mondiale de l'élimination du cancer du col de l'utérus » devrait être **retiré**, le Directeur général suggérant que le moment était venu d'envisager d'adopter une approche globale pour ces propositions, plutôt que les traiter de manière fragmentaire ;
- le point proposé par le Gouvernement bahreïni, intitulé « Cadre diplomatique pour la santé mondiale : faire progresser l'intégration de la santé dans toutes les politiques », pourrait plutôt être **intégré** dans le **programme de formation de l'Académie de l'OMS**, récemment inaugurée, et dans les travaux concernant la suite à donner à la Dixième Conférence mondiale sur la promotion de la santé, la proposition étant principalement de nature académique.

12. Deux autres points supplémentaires sur la mise en œuvre du modèle de soins communautaires en santé mentale à l'ère de la COVID-19 et sur la mise en place d'une équipe d'intervention rapide d'urgence, proposés, respectivement, par les Gouvernements du Pérou et de l'Iraq, n'ont pas été examinés par les membres du Bureau car ils avaient été reçus après la date limite du 22 septembre.

### **MODALITÉS DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ**

13. Le Directeur du Département Organes directeurs a présenté aux membres du Bureau des informations sur la capacité du Secrétariat à fournir aux États Membres un accès physique aux réunions

---

<sup>1</sup> Le Secrétariat fournira en temps voulu des informations concernant une éventuelle réunion spécialement consacrée à ce sujet.

des organes directeurs au Siège. Si la situation épidémiologique actuelle permettait la tenue de réunions en personne et si les États Membres décidaient de garantir un accès équitable, il faudrait recourir à un format hybride car le nouveau bâtiment du Siège pourrait seulement accueillir, au maximum, deux représentants par délégation d'État Membre. Les autres délégués devraient participer en ligne.

14. Le Conseiller juridique a indiqué aux membres du Bureau que des procédures spéciales seraient requises si la session extraordinaire à venir de l'Assemblée mondiale de la Santé se déroulait sous forme hybride. Les procédures spéciales proposées porteraient sur les points suivants :

- Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé (le Règlement actuel s'appliquerait, sauf en cas d'incohérence avec les procédures spéciales) ;
- participation (les États Membres pourraient participer en ligne ou en présentiel ; les observateurs, les organisations intergouvernementales et les acteurs non étatiques participeraient seulement en ligne) ;
- quorum (la participation en ligne serait prise en compte) ;
- règles relatives aux déclarations à l'Assemblée de la Santé (les règles habituelles s'appliqueraient en les modifiant au besoin pour que ces interventions puissent prendre la forme de vidéos ou d'autres types de déclarations en ligne) ;
- commissions (les travaux seraient menés en séance plénière sans que le Bureau de l'Assemblée ni les Commissions A et B ne soient constitués ; seule la Commission de vérification des pouvoirs serait nécessaire) ;
- actes officiels (les procès-verbaux traditionnels seraient privilégiés par rapport aux enregistrements de séance) ;
- motions d'ordre ;
- droit de réponse ;
- prise de décisions (les décisions seraient prises par consensus, dans la mesure du possible, ou, à défaut, au moyen d'un vote par appel nominal ; il n'y aurait pas de vote à bulletin secret ni à main levée).

15. Suivant d'éventuelles observations des membres du Bureau, qui s'ajouteraient à celles faites lors d'une récente réunion d'information organisée sur le sujet pour les missions diplomatiques, le Secrétariat distribuerait un projet de procédures spéciales aux États Membres afin de recueillir leurs observations en bonne et due forme. La version finale serait ensuite communiquée aux États Membres pour accord par la procédure d'approbation tacite, avec adoption formelle à l'ouverture de la session extraordinaire.

16. Dans leurs interventions, les membres du Bureau ont exprimé leur soutien à la fois à la proposition de tenir la session extraordinaire sous une forme hybride et aux procédures spéciales proposées. Conformément aux dispositions de la décision EB149(11) (2021), le Bureau **a recommandé** que la décision de ne pas tenir la session extraordinaire en personne soit prise par le Conseil exécutif au moyen d'une procédure écrite d'approbation tacite.

## **MODALITÉS DE LA CENT CINQUANTIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF ET DE LA TRENTE-CINQUIÈME RÉUNION DU COMITÉ DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE L'ADMINISTRATION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

17. Même si, à cette réunion, aucune recommandation n'était attendue des membres du Bureau concernant les réunions des organes directeurs de janvier 2022, le Conseiller juridique a expliqué le déroulement prévu s'il fallait prendre la décision de passer d'une réunion physique à une réunion en ligne ou hybride.

18. Sachant que, dans sa décision EB149(9) (2021) relative à ses prochaines sessions, le Conseil exécutif était parti du principe que sa cent cinquantième session se tiendrait en personne, aucune

disposition n'existe concernant la décision éventuelle de changer de modalité. Une telle décision devrait d'abord être recommandée par le Bureau du Conseil exécutif, puis faire l'objet d'une procédure écrite d'approbation tacite, en suivant la même démarche pour les procédures spéciales qui seraient également requises si la modalité des réunions venait à changer.

19. Si la cent cinquantième session du Conseil exécutif ne se tient pas en présentiel, quelle que soit la modalité retenue, la question du déroulement de la procédure d'élection du Directeur général à cette session méritera une attention particulière. Quel que soit le nombre de candidats, un vote à bulletin secret devrait avoir lieu. Comme aucun vote à bulletin secret ne pourrait être organisé à distance, il faudrait moduler l'approche habituelle, par exemple en utilisant un système d'inscription dans lequel les votants se rendraient individuellement dans une salle distincte. Sous réserve de l'accord des États Membres, les membres du Conseil exécutif pourraient permettre à leur mission permanente à Genève de participer au scrutin secret en cas d'impossibilité de présence physique. Un tel système d'inscription a déjà été utilisé pour un scrutin secret dans le cadre du Codex Alimentarius.

20. Cependant, il faudrait également réfléchir à la question de la participation des deux membres du Conseil exécutif qui n'ont pas de mission permanente à Genève. Des arrangements spéciaux seraient nécessaires pour leur permettre de voter à scrutin secret.

21. Les décisions en la matière devraient être prises assez rapidement, dès que la situation épidémiologique pourra être mieux appréhendée, afin de pouvoir conduire des consultations sur les modifications à apporter au processus de scrutin secret.

22. Dans leurs observations, les membres du Bureau ont appuyé la voie à suivre proposée par le Secrétariat, exprimant leur claire préférence pour des réunions en personne et se félicitant de constater que leur tenue dans un futur proche semblait désormais plus probable.

23. Le Président a proposé de consulter les membres du Bureau en vue de formuler au Conseil exécutif une recommandation concernant les modalités de sa cent cinquantième session et de la trente-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, en se fondant sur les tendances épidémiologiques actuelles. Les membres du Bureau ont accepté cette proposition.

## **PROCHAINES ÉTAPES**

24. Le Directeur du Département Organes directeurs a expliqué qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu serait établi et communiqué aux membres du Bureau afin de recueillir leurs observations. L'ordre du jour provisoire de la cent cinquantième session du Conseil exécutif serait adapté afin de tenir compte des recommandations des membres du Bureau. Huit semaines avant l'ouverture de cette session, l'ordre du jour provisoire, l'invitation à la session et l'ordre du jour annoté seraient communiqués à l'ensemble des États Membres.

25. S'agissant de la session extraordinaire de l'Assemblée mondiale de la Santé, une lettre serait adressée aux membres du Conseil exécutif pour les inviter à décider des modalités de cette réunion au moyen d'une procédure écrite d'approbation tacite. Suite à cette décision, des lettres de convocation seraient envoyées aux États Membres et aux autres participants.

26. En ce qui concerne les modalités de la cent cinquantième session du Conseil exécutif et de la trente-cinquième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration, le Secrétariat organisera ultérieurement une nouvelle consultation des membres du Bureau.

= = =